****

****

**RÈGLES D’ATTRIBUTION D’AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE**

**1- Renseignements généraux :**

Ce programme appuie les chercheurs et étudiants du CRCHUS dans l’organisation d’activités visant le partage de savoirs et les échanges avec des chercheurs aux niveaux provincial, national et international.

Ces activités peuvent prendre diverses formes telles que congrès, colloques ou réunions scientifiques. Elles doivent favoriser le rayonnement scientifique et la visibilité du CRCHUS.

**2- Cadre décisionnel :**

* Le demandeur doit être chercheur régulier, étudiant sous la direction d’un chercheur régulier ou membre du personnel de recherche du CRCHUS.
* Le demandeur doit être membre du comité organisateur de l’activité de rayonnement à financer ou faire la démonstration de la pertinence de l’activité pour le CRCHUS.
* L’activité doit accueillir des chercheurs et des conférenciers de niveaux provincial, national ou international.
* L’activité doit être accessible à nos étudiants.
* L’activité doit être en lien avec nos axes de recherche et soutenir nos objectifs stratégiques.

Sont exclues les demandes de soutien à des activités de levées de fonds. Ces dernières doivent être directement adressées à la direction du CRCHUS.

**3- Présentation de la demande :**

La demande doit être transmise, en utilisant le formulaire approprié disponible sur le site internet du Centre de recherche du CHUS <http://cr.chus.qc.ca/services-outils/guides-et-formulaires>, par courriel à directioncrc.chus@ssss.gouv.qc.ca. Elle sera évaluée par le Conseil scientifique du CRCHUS dont les rencontres mensuelles se tiennent tous les premiers mercredis du mois.

Le demandeur assume l’entière responsabilité de son dossier. Il doit voir à ce qu’il soit complet et réponde à chacune des exigences du programme. En cas de doute, il peut s’adresser au secrétariat du CRCHUS.

**5- Critères d’attribution:**

En général, les montants sont accordés en fonction des barèmes suivants:

* Activité de niveau provincial : - en Estrie 1000$

- autre 500$

* Activité de niveau national - au Québec 2000$

- autre 1000$

* Activité de niveau international - au Québec 3000$

- autre 2000$

À noter :

* Les niveaux provincial, national et international sont définis en fonction de la provenance des participants au congrès et non des conférenciers.
* Les sommes attribuées peuvent varier selon l’envergure de l’activité, l’implication des chercheurs et les retombées attendues pour le CRCHUS.

La direction s’attend à ce que la contribution financière du CRCHUS soit reconnue par l’intégration de son logo dans le programme ou le matériel promotionnel de l’activité ou comme convenu dans le plan de visibilité proposé par les organisateurs de l’évènement.

Ce programme d’aide est applicable sous réserve des disponibilités financières.

**Formulaire de demande**

**d’aide financière pour des activités de rayonnement scientifique**

|  |  |
| --- | --- |
| **1- Identification du demandeur** |  |
| Nom :  |       | Prénom :       |
| Téléphone : |       | Adresse courriel :       |

|  |
| --- |
| **2 - Description de l’activité de rayonnement** |
| Titre: |
| Endroit : |
| Date de l’activité : |
| Nombre de participants attendus : |

|  |
| --- |
| **3 - Envergure de l’activité** |
| Provincial [ ]  National [ ] International [ ]  |

|  |
| --- |
| **4 -Contribution du demandeur à l’activité de rayonnement/pertinence pour le CRCHUS** |
|  |

|  |
| --- |
| **5- Financement**  |
| Financement demandé au CRCHUS : |
| Financement global requis pour l’organisation de l’activité : |
| Financement obtenu d’autres sources :*
*
*
 |

|  |
| --- |
| **6- Visibilité offerte au CRCHUS** *(Le plan de visibilité peut être mis en annexe)* |
|  |